



Comment faire respect un jugement sans envenimer la situation ?

Par **karmamatt**, le **02/05/2012** à **14:31**

Bonjour, rnje suis séparée du père de mon enfant (enfant naturel) deuis maintenant 6 ans, un jugement a été rendu et jusqu'à ce jour les relations étaient plutôt cordiales. Malheureusement suite à un désaccord celles-ci se sont détériorées. Suite à cela, j'aimerais savoir comment faire respecter le jugement en matière de pension alimentaire (versée mais jamais indexée) et aussi pour les vacances. Par exemple : cette année, selon le jugement, mon fils devrait se rendre chez son père en juillet or, lui exige de l'avoir en août (pour la 3ème année consécutive). Si je ne lui présente pas mon enfant en août est-il possible qu'il porte plainte pour non présentation d'enfant ? Comment faire pour qu'il respecte ce jugement et prenne conscience qu'il ne peut faire ce qu'il veut quand il veut sans que mon fils ne se sente pris entre les deux ?rnen vous remerciant par avancerncdt

Par **cocotte1003**, le **03/05/2012** à **02:56**

Bonjour, commencez par lui envoyer une LRAR en lui demandant de bien vouloir strictement le jugement. Rappelez lui qu'il doit prendre l'enfant en juillet et que vous souhaitez qu'il indexe la pension comme c'est prévu. Vous pouvez très bien refuser de lui donner l'enfant en août et cela sans qu'il ne puisse rien faire judiciairement contre vous. vous pouvez aller voir une huissier pour demander une saisie sur les sommes non indexées et cela sur les 5 dernières années, cordialement